



Paris, le 17 novembre 2017

Communiqué de presse

La diversification de l'offre thérapeutique pour les patients souffrant de troubles de la thyroïde est mise en place

Conformément aux engagements pris par la ministre des Solidarités et de la Santé le 15 septembre 2017, les patients souffrant de troubles de la thyroïde et d'effets indésirables persistants liés à la nouvelle formule du Levothyrox bénéficient à ce jour d'une offre thérapeutique diversifiée.

Plusieurs spécialités de lévothyroxine sont disponibles pour les patients :

- **Levothyrox (Merck)**, disponible dans l'ensemble des dosages depuis mars 2017 ;
- **L-Thyroxin Henning (Sanofi)** : depuis sa mise sur le marché le 16 octobre 2017, plus de 300 000 boîtes ont été mises à disposition dans les officines. Près de 200 000 traitements ont été à ce jour dispensés. D'ici la fin du mois de décembre, plus de 400 000 boîtes supplémentaires sont attendues, tous dosages confondus. Cette spécialité est mise à disposition de manière pérenne sur le marché français ;
- **L-Thyroxine gouttes (SERB)** : des approvisionnements à hauteur de 18 000 flacons par semaine sont assurés depuis octobre 2017, permettant de répondre aux demandes supplémentaires tout en garantissant la couverture des besoins pour les enfants de moins de 8 ans et les personnes présentant un trouble de la déglutition ;
- **Euthyrox (Merck)** : 15 jours après l'annonce de la ministre des Solidarités et de la Santé, près de 200 000 boîtes importées ont été mises à disposition dans les officines début octobre 2017. À ce jour, 150 000 traitements ont été dispensés. Pour assurer le renouvellement de ces traitements, des quantités comparables seront à nouveau importées et disponibles dans les officines à compter de mi-décembre 2017. Cela permet ainsi de laisser le temps aux patients de se reporter vers les alternatives disponibles.

Pour compléter cette offre thérapeutique, d'autres spécialités seront mises à disposition des patients, notamment la spécialité Thyrofix (Unipharma). Sa mise à disposition dans les officines sera effective première semaine de décembre. Il s'agit d'un médicament générique qui dispose d'une autorisation de mise sur le marché en France depuis le 20 septembre 2017.

Par ailleurs, l'ANSM étudie l'arrivée de nouvelles spécialités, notamment sous une forme galénique différente.

Le suivi des approvisionnements en lévothyroxine est réalisé régulièrement dans le cadre du comité de suivi mis en place et réunissant l'ensemble des parties prenantes (Associations représentatives des patients malades de la thyroïde et professionnels de santé). Une prochaine réunion de ce comité de suivi est prévue le 27 novembre 2017.

L'ANSM a rappelé dans [son communiqué du 11 octobre](#) dernier, que les patients qui ne rencontrent pas de problème avec la nouvelle formule du Levothyrox du laboratoire Merck, ou qui sont stabilisés ou en cours de stabilisation avec celle-ci, ne doivent pas changer de traitement. Dans tous les cas les patients ne doivent jamais arrêter ou modifier leur traitement sans avis médical.

Contact :

presse-dgs@sante.gouv.fr

01 40 56 84 00